



SYNDICAT FRANCIEN  
COMMUNICATION  
CONSEIL CULTURE

HERBLAY PDC : le 20 juin 2016

Dans le cadre du transfert d'une partie de l'activité concentration d'Herblay PPDC, la CFDT a négocié un accord social.

**Si cet accord recueille** la signature d'une ou plusieurs organisations syndicales représentant au moins 30% aux dernières élections professionnelles et qu'il n'est pas dénoncé par une ou plusieurs organisations syndicales représentant au moins 50%, **une prime forfaitaire de 500€ bruts sera attribuée aux agents transférés à Cormeilles PDC.**

Les tractations se situant au niveau local la CFDT laissera vos représentants locaux (de la concentration) CGT et SUD prendre leur responsabilité pour ratifier cet accord.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement.